MAIRIE DE COTONOU
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
LE MAIRE

CABINET DU MAIRE
03 BP : 1777
Cotonou - BÉNIN
Tél : +229 21 30 95 69
mairiecotonou.infos@gouv.bj
www.cotonou.mairie.bj

Cotonou, le 23 NOV 2026

N°~~04~~ 17/2026/MCOT/CAB/CC/CCOM/DSI/AM

COMMUNIQUÉ DU MAIRE DE LA VILLE DE COTONOU

Dans le cadre de sa politique de restauration de l'ordre dans l'occupation du domaine public et de préservation du cadre de vie urbain, la Mairie de Cotonou informe le public que l'opération de libération des emprises publiques irrégulièrement occupées se poursuit sur l'ensemble du territoire communal et va s'étendre à d'autres catégories d'occupants en situation irrégulière.

À cet effet, il est porté à la connaissance des propriétaires, exploitants et occupants concernés que les installations et objets ci-après font l'objet de cette opération :

- les camions, les véhicules poids lourds et les têtes de camions abandonnés ou stationnés irrégulièrement sur le domaine public ;
- les remorques et semi-remorques de camions ;
- les conteneurs et autres équipements assimilés ;
- les hangars, kiosques, baraques et boutiques ;
- les ateliers de mécanique, de menuiserie, de soudure et autres activités artisanales installés sur les emprises publiques ;
- les équipements, matériels, marchandises et installations de fortune ;
- les constructions et installations réalisées aussi bien en matériaux précaires qu'en matériaux définitifs ;
- ainsi que toute autre occupation ou installation entravant la libre jouissance du domaine public.

En conséquence, à compter du **lundi 23 novembre 2026, et ce jusqu'au vendredi 18 décembre 2026 inclus**, les propriétaires et occupants concernés sont invités à procéder, par leurs propres moyens et de manière spontanée, à l'enlèvement de leurs biens, au démantèlement de leurs installations et à la libération intégrale des emprises publiques occupées. Les services techniques de la Mairie procéderont au marquage préalable des installations concernées.

Les opérations de libération commenceront le lundi 21 décembre 2026. À compter de cette date, les services techniques de la Mairie, avec le concours des forces de l'ordre, procéderont, sans autre préavis, au démantèlement et à l'évacuation des installations susvisées et à l'enlèvement des véhicules,

MAIRIE DE COTONOU
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
LE MAIRE

CABINET DU MAIRE
03 BP : 1777
Cotonou - BÉNIN
Tél : +229 21 30 95 69
mairiecotonou.infos@gouv.bj
www.cotonou.mairie.bj

camions, remorques et conteneurs, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les véhicules, camions, remorques et conteneurs enlevés seront mis en fourrière. Leurs propriétaires disposeront d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la mise en fourrière pour les récupérer, contre paiement des amendes et frais. Passé ce délai, ils seront vendus aux enchères.

Pour toute information, les intéressés peuvent contacter la Direction des Services Techniques de la Mairie au **+229 01 49 77 75 75** ou par courriel à l'adresse **mairiecotonou.infos@gouv.bj**.

Le Maire de la Ville de Cotonou sait pouvoir compter sur le sens civique, la responsabilité et la collaboration de tous pour la réussite de cette opération d'intérêt général, qui participe à l'amélioration de la circulation, à la sécurité des personnes et des biens, à l'assainissement du cadre de vie et à la restauration de l'ordre urbain.

La rue est notre maison commune. Préservons-la ensemble.

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
LE MAIRE
MAIRIE DE COTONOU

Luc GNACADJA